

CONTRIBUTION DES ETUDIANTS

Année scolaire 2025 – 2026

CAMPUS	
BTS INDUSTRIEL & TERTIAIRE	1 880 €
BTS NDRC « nouveau départ » en 1 an	1 880 €

Frais complémentaires :

- Cotation APEL (facultative) : **28 €** (tarif 2024-2025),
- Cotation obligatoire aux associations étudiantes, uniquement pour les BTS Tertiaire : **30 €**,
- Cotation au Bureau des Etudiants : **6 €**.

Des achats de manuels pédagogiques peuvent être demandés par certains enseignants (achats groupés à la rentrée).

Pour information, en BTS Commerce International et en BTS Communication un voyage est organisé dans le cadre de la scolarité.

Un acompte de 260 € est requis lors de l'inscription définitive. Ce montant sera déduit de la facture annuelle établie au mois d'octobre.

Une caution de **15 €** est demandé pour le prêt d'un badge d'accès à l'établissement.

MODES DE REGLEMENT

- PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES : 8 prélèvements mensuels d'octobre à mai.
- CARTE BANCAIRE : Paiement en ligne via le site Ecole Directe (échéances : 20/10/2025, 20/01/2026, 20/04/2026).
- CHÈQUE / ESPÈCES : À remettre au service comptabilité, 27 rue du Ballet (échéances : 20/10/2025, 20/01/2026, 20/04/2026).

HEBERGEMENT

- Possibilité d'hébergement à l'internat CAMPUS : **3 529 €** (incluant les petits déjeuners). **Un acompte de 400 €** est requis lors de l'inscription définitive, montant qui sera déduit de la facture annuelle établie au mois d'octobre. Une caution de **250 €** est également demandée à l'inscription.
- Partenariat avec NEXITY : conditions privilégiées pour les étudiant(e)s du Campus St Félix La Salle.

TARIFS RESTAURATION

- **Self** : Le prix du repas varie en fonction des formules choisies, sans excéder **7,37 €**. Seuls les repas effectivement consommés sont débités de la carte du self, qui doit être créditée au préalable via le site internet *École Directe*.
- **Cafétéria** : le coût dépend de la consommation choisie par l'étudiant(e).

REDUCTIONS POUR LES FAMILLES

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'Ensemble St Félix-La Salle bénéficient :

- ▶ d'une réduction de **20 %** sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant,
- ▶ d'une réduction de **40 %** sur la contribution familiale du 3^{ème} enfant,
- ▶ d'une réduction de **60 %** sur la contribution familiale du 4^{ème} enfant.

AIDES SOCIALES

- **LES BOURSES NATIONALES D'ETUDES SUPERIEURES (versées par le CROUS sous condition de ressources)** : Les étudiants saisissent leur dossier social étudiant (DES) **chaque année** sur internet avant le 15 mai 2025 sur <http://www.etudiant.gouv.fr> (et avant fin mars pour augmenter les chances d'obtention d'un logement universitaire).